

Taxe d'apprentissage : investissez dans l'enseignement de demain !

L'INSPÉ de l'académie d'Amiens forme les futurs professeurs

Plus de 2 700 étudiants cette année sur 3 sites : Amiens, Beauvais et Laon

POURQUOI VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À L'INSPÉ ?

L'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) a pour mission principale de former les enseignants de demain.

A travers ses parcours, il prépare les étudiants aux métiers de professeur des écoles, professeur des collèges et des lycées ainsi que de conseiller principal d'éducation.

Il prépare aussi aux métiers de l'ingénierie de formation, notamment dans les spécialités liées à la prise en charge des publics à besoins spécifiques et à l'accompagnement professionnel.

En partenariat avec les laboratoires de recherche de l'Université de Picardie Jules Verne, **l'INSPÉ s'appuie fortement sur l'innovation pédagogique et les technologies du numérique.**

Il constitue un acteur majeur pour **l'élévation du niveau de qualification des élèves et des jeunes dans l'académie.**

Votre taxe d'apprentissage peut donc soutenir la mise en œuvre de nos formations et de nos projets innovants, et financer nos équipements pédagogiques.

Elle vous donne le moyen de soutenir l'action de l'INSPÉ dans les trois départements de la Somme, l'Oise et l'Aisne.

Code UAI Établissement : 0801344B

Code UAI Site : 0801885P

Contact : secretariat-direction-inspe@u-picardie.fr